

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 384-2018

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :**

QUE le règlement n° 384-2018, *MODIFIANT LE RÈGLEMENT 362-2018 AFIN DE MAINTENIR LA DÉPENSE DE 1 714 456 \$ ET DE DIMINUER L'EMPRUNT EN AFFECTANT DES SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS DE 42 029 \$* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	11 décembre 2018
Dépôt du projet de règlement :	11 décembre 2018
Adoption :	12 février 2019
Approbation MAMH :	6 mai 2019
Entrée en vigueur :	13 juin 2019

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 13 juin 2019.

  
Jackline Williams  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams soussigné(e), de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 13 juin 2019, entre 11 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juin 2019.

